

Province de Québec MRC de La Nouvelle-Beauce

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 2022-06 décrétant une dépense de 420 000 \$ et un emprunt de 420 000 \$ pour les travaux de prolongement de la rue Industrielle

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saints-Anges, lors de sa séance extraordinaire tenue 23 mars 2022, a adopté le Règlement d'emprunt numéro 2022-06 décrétant une dépense de 420 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution des travaux de prolongement de la rue Industrielle;

QUE ledit Règlement a reçu le 10 mai 2022, conformément à la loi, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement d'emprunt numéro 2022-06 entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saints-Anges, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saints-Anges, le 12 mai 2022.	
(signé) Caroline Bisson	
Caroline Bisson, d.g./ greffière-trésorière	-